

# **Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 30 août 2007 à 18 h 30.**

*Absentes et excusées : Mmes DELEPINE, Echevine ; BOCAGE, Conseillère communale.*

*La séance est ouverte à 18 h 30.*

## 1. Forains

*Monsieur Alain BOUCAUT présente le point. Le présent règlement est rendu obligatoire par la loi, le Collège s'est basé sur un règlement-type de l'Union des Villes et des Communes, il tend à protéger tant les forains dans l'exercice de leur métier que les personnes qui les engagent.*

*Monsieur Bernard BAUWENS rappelle que la Ville doit se prémunir pour éviter tout accident.*

*A l'unanimité, le Conseil arrête le règlement présenté relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public.*

## 2. Interventions du service incendie

*Le Bourgmestre présente le projet de règlement communal, lequel précise les missions des services de secours qui peuvent être facturées et celles qui sont gratuites, ainsi que les tarifs qui seront d'application. Il est proposé des tarifs similaires à ceux du service incendie de Tournai hormis pour les prestations des pompiers où il a été tenu compte qu'Antoing emploie des volontaires, donc à un coût moindre (charges de sécurité sociales en moins).*

*Monsieur VERDONCK demande comment sont calculées les prestations, il lui est répondu : départ retour caserne.*

*Monsieur VINCENT demande un minimum de souplesse dans l'application dudit règlement, pour faire face aux personnes précarisées et aux demandes des organisations lors de manifestations. Il constate qu'aucune exonération n'est prévue.*

*Monsieur le Bourgmestre répond qu'il ne peut y avoir d'abus, que le Collège reste attentif à la situation des personnes défavorisées et qu'il conservera sa ligne de conduite.*

*La population sera informée par le biais du bulletin communal.*

## 3. Intercommunale IDETA

*Lors de sa séance du 14 juin 2006, le Conseil Communal avait approuvé de garantir un emprunt conclu par IDETA auprès de DEXIA à concurrence de 0,28 % du capital, pour un montant de 39.200 . Le Conseil Communal est invité à approuver un taux revu à 0,3 % pour un montant de 42.000 . Le Conseil communal, unanime, approuve le point.*

## 4. Biens immobiliers

*A l'unanimité, le Conseil communal décide la vente à Monsieur Jean-Mary VIVIER de deux parcelles de terrain sises rue du Centre à Péronnes cadastrées section B n°294 a2 partie pour une contenance cadastrée de 77 Ca, et 294 z partie pour une contenance cadastrée de 3A 73 Ca, au prix fixé par le Comité d'acquisition de 22.500 . Le Notaire QUIEVY est désigné pour la passation de l'acte. Le Bourgmestre et la Secrétaire Communale représenteront la commune à la passation de l'acte.*

## 5. Revitalisation urbaine

*Monsieur DUDANT présente le point. Les travaux de voirie dans le périmètre de la revitalisation urbaine restent sous la responsabilité de la Ville d'Antoing en tant que Maître d'ouvrage. Il y a donc lieu de désigner un auteur de projet via une procédure négociée sans publicité pour la réalisation de ces travaux. Un cahier spécial des charges a été élaboré pour l'exercice de cette mission. Le Conseil communal, unanime, approuve ledit cahier des charges.*

## 6. Déclaration de politique générale

*Monsieur le Bourgmestre accorde la parole à Monsieur VINCENT. Ce dernier constate que ni la déclaration de*

politique générale, ni le programme 2007-2008 d'ancrage pour le logement n'étaient mis à la disposition des conseillers 7 jours francs avant la séance. Il regrette cette situation et demande à ce que les points soient reportés.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que la déclaration de politique générale doit se faire en même temps que le programme d'ancrage, pour la fin de ce mois d'août, à défaut, la commune ne sera pas susceptible de recevoir des subsides.

Monsieur DUDANT signale que le Collège fait une déclaration de politique générale.

Monsieur VINCENT regrette que ce soit par la presse que les conseillers reçoivent le plus d'informations.

Monsieur VINCENT et Madame CAMBERLIN estiment les points 6 et 7 illégaux et se réservent le droit d'interpeller Monsieur le Ministre. Ils quittent la séance.

Les membres du Collège lisent la déclaration de politique générale, chacun pour les points qui le concernent :

XXX

Monsieur Robert VERDONCK fait une brève déclaration. Il souhaite faire un commentaire à la prochaine séance, après avoir confronté la présente déclaration au programme électoral de son groupe. Il ne veut pas faire blocage, il était temps que cette note de politique générale soit présentée, il l'avait d'ailleurs réclamée à plusieurs reprises. Elle a maintenant le mérite d'exister, chaque chose doit être faite en son temps.

Il est passé au point suivant de l'ordre du jour:

## 7. Logement ancrage communal

Le Bourgmestre suspend la séance et donne la parole à Monsieur Pascal DETOURNAY, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme pour la présentation du dossier d'ancrage communal.

Le Bourgmestre le remercie et le félicite pour le travail réalisé, suite aux nombreuses réunions qui se sont tenues entre la Société de Logements du Haut Escaut, le CPAS et la Ville.

Monsieur Pascal DETOURNAY prend la parole.

### A. Analyse de la situation de l'habitat et de son évolution

- rénovation urbaine : reste à rénover 2 habitations, à construire 2 x 3 maisons et la finition des voiries intérieures du périmètre
- développement rural : pas de projet en matière d'habitat, mais porte ouverte
- plans communaux d'aménagement :
  - \* PCA de l'écluse : un gros projet va sortir
  - \* PCA de la Marlière et projet de revitalisation urbaine
- qualité du bâti locatif : - 50 % du bâti locatif date d'avant 1945, mais sa qualité s'améliore (dernières statistiques datent de 2001)
  - visite systématique des immeubles pour les critères de salubrité
- offre en logement public : habitat social : 13 % du parc immobilier
  - Part du CPAS et de la Ville : 2 %
  - Soit au total 15 % du parc immobilier de l'entité dans le domaine public : part très élevée.

### B. Analyse de la situation démographique

- taux de population : le redressement du nombre de la population se confirme
- migration de la population :
  - \* augmentation du vieillissement de la population
  - \* fuite des 30-49 ans
  - \* augmentation des tranches 15-25 ans et 50-69 ans.

### C. Analyse de la situation socio-économique

- taux de minimisés : moindre que le taux moyen en Région Wallonne
- parc de logements sociaux : objectifs
  - \* parc de logement social plus que nanti (> 10 %)
  - \* taux d'inoccupation des logements 3 chambres important
  - \* parc inadapté à la demande
- vente bâtiments par Ville et SLHE
- construction logements 1 ou 2 chambres pour mixité sociale et

## *migration interne entre les cités*

### *D. Analyse des possibilités de valorisation de biens publics*

- *Société de logements : réserves financières et terrains : ± logements*
- *CPAS : 26 logements*
- *Commune : terrains rendus viables par le biais des PCA, revitalisation et à Calonne*

### *E. Politique générale en matière de logement pour la mandature*

- *Problématiques du logement :*
  - \* *manque logements 1 ou 2 chambres*
  - \* *sous-occupation des logements*
  - \* *lutte contre le vieillissement*
  - \* *cibler la tranche 30 49 ans*
- *Axes d'action à privilégier*
  - \* *SLHE : vente d'une partie du patrimoine*
  - \* *Ville : vente d'une partie du parc*
  - \* *Rénovation urbaine et revitalisation urbaine*
  - \* *Construction type moyen pour tranche 30 49 ans*
  - \* *Lutte contre l'insalubrité*
  - \* *Création de deux logements d'insertion*
- *meilleure cohésion et mixité sociale.*

### *F. Projets proposés et ordre de priorité*

1. *SLHE : Couture du Moulin : construction de 8 logements type locatif 2 chambres*
2. *CPAS : rue du Rocher 26 : création de 2 logements d'insertion 1 chambre*
3. *Ville : SAR Brasserie Soufflet : création de 12 logements*
4. *SLHE : Couture du Moulin : construction de 10 logements type acquisitif 2 chambres*
5. *CPAS : construction de 10 logements 1 chambre et 10 logements 2 chambres près du CPAS*

*Tous les projets sont repris en centre-ville, à proximité d'un ensemble de services.*

*Monsieur VERDONCK prend la parole, il estime que le projet paraît « bien ficelé » et inclut les différents organismes compétents en la matière. Il regrette les propos parus dans la presse sur « la taxation des pièces inoccupées dans le logement social » et sur « l'incitation des gens isolés à quitter leurs habitations pour faire face à des familles ». Il prend l'exemple d'un décès, les dossiers doivent être examinés au cas par cas, avec le concours d'une assistante sociale s'il échet.*

*Monsieur BAUWENS reconnaît que les propos en cause ont été tenus mais qu'ils sont maladroits et ont été mal interprétés.*

*Monsieur VERDONCK souligne la nécessité du logement social. Monsieur BAUWENS abonde dans son sens, il en veut pour preuve les nombreuses demandes qu'il reçoit régulièrement.*

*Monsieur DUDANT, du point de vue politique, déplore l'absence des deux conseillers qui ont quitté la séance, par « effet de manche ». Il rappelle que la politique du logement présentée est la continuité d'une politique menée depuis déjà 25 ans par le Conseil communal.*

*La séance est reprise.*

*Le point est approuvé à l'unanimité, moyennant la remarque de Monsieur VERDONCK sur la formulation précitée. Monsieur BAUWENS l'assure que les situations seront examinés en détail au cas par cas.*

### *8. Procès-verbal*

*Le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2007 est approuvé à l'unanimité.*

### *9. Questions orales*

*- Monsieur BAUWENS répond à Monsieur VERDONCK au sujet de l'occupation prochaine des locaux de*

*l'ancienne agence DEXIA par les services administratifs du CPAS ;*

*- Messieurs BOUCAUT et DUDANT répondent à Monsieur VERSCHEURE au sujet des occupations possibles du site de Moulinsart et de la presqu'île de l'Escaut*

*- Monsieur DUDANT répond à Madame VERCAUTEREN au sujet du clocheton et du parvis de l'église de Bruyelle*

*- Monsieur RENAUT répond à Madame VERCAUTEREN au sujet de l'éradication des pigeons à Bruyelle.*